



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
PERMIS D'URBANISME – Dossier n° PU 53223

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- **Adresse du bien : Chaussée de Mons 1025**
- **Demande de : permis d'urbanisme : réaménager un immeuble à appartements avec rez-de-chaussée commercial**

Nature de l'activité principale : Logement et Commerce

Zone : PRAS : espaces structurants, liserés de noyau commercial, zone mixte

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 153 §2.al 2&3 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- application de la prescription particulière 3.5.1° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

L'enquête se déroule :

À partir du **24/04/2025** et jusqu'au **08/05/2025** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels> (du 24/04/2025 au 08/05/2025)

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht – **service Permis d'Urbanisme** - rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention de : service **Permis d'urbanisme** à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le **08/05/2025**
- Par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- Le **jeudi 15 mai 2025**,
- à l'adresse : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Anderlecht, le 10/04/2025

Pour le Collège,

Par délégation :
Pour le service Permis d'urbanisme

Y. ZEGE
Responsable de division " PU & DUM "



Anderlecht, le 11/04/2025.



Note au Responsable du service "Secrétariat - Economat"

Affichage

Nous vous transmettons, en annexe, 6 x 2 affiches (+ axonométrie) en vous priant de bien vouloir en apposer :

- 3 aux endroits ordinaires de publication de la Commune ;
- 3 x 2 (+ axonométrie) aux endroits repris sur le plan cadastral, ci-annexé,

Affichage à prévoir pour le **lundi 21** (EP du 24/04/2025 au 08/05/2025) et de nous en accuser réception.

D'avance merci.

Le Chef du Service,
M. BREYNE

Anderlecht, le .



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Les affiches, concernant la demande de permis d'urbanisme, introduite par :

Monsieur Azziz Maghra
Rue de Livourne 24
1000 Bruxelles

pour un bien sis Chaussée de Mons 1025

ont été apposées, ce jour, aux endroits ordinaires des publications officielles de la Commune et aux endroits repris sur le plan cadastral (enquête du 24/04/2025 au 08/05/2025).

Le responsable